



Concours de Body Painting de l'Éco-Salon 2011

Les Productions l'Envol du Grand Héron Bleu (PEGHB) sont un organisme à but non lucratif qui ont pour mission de faire connaître la faune et la flore du Lac Saint-Pierre. Pour réaliser cette mission PEGHB organisent différents événements et concours. Le présent concours se déroulera à l'intérieur d'un autre événement écologique, culturel et éducatif soit l'Éco-Salon du Lac Saint-Pierre qui se tiendra à la bâtisse industrielle de Trois-Rivières du **18 au 20 mars 2011**.

Description du concours :

Le concours s'adresse à tous les artistes de body painting membre de PEGHB, inscrits et présents le samedi 19 mars lors de l'Éco-Salon 2011. Les artistes intéressés doivent remplir le **contrat de participation** et verser un montant de **25.00\$** qui leur permettra de devenir membre de PEGHB (condition essentielle à votre participation). Les artistes devront peindre selon le thème **faune et flore du Lac Saint-Pierre**. La liste des espèces fauniques et végétales se retrouve sur le site de PEGHB au www.peghb.com sous l'onglet Lac Saint-Pierre. Des prix en argent totalisant **1500.00\$** seront remis lors de l'événement. Ces prix seront attribués selon la **sélection de notre jury** composé de **madame Jennifer Malo** artiste d'art corporelle, clown, designer et coordonnatrice du concours, de **madame Lorie Hamel** artiste en body painting et de **monsieur Marcel Binet**, biologiste, artiste peintre animalier, designer et président de PEGHB. N.B : Les artistes doivent faire parvenir leur inscription **avant le 25 février 2011**.

Le concours se tiendra **samedi le 19 mars 2011 de 13h00 à 19h00**. Les artistes peuvent se présenter à la bâtisse industrielle dès 10 heures. La bâtisse industrielle est située au 1740 avenue Gilles Villeneuve, Trois-Rivières.

Horaire proposé :

10h00 à 12h00 : Accueil et installation des artistes et modèles
11h45 : Dîner
12h30 : Période d'installation des outils de travail (vérification du jury)
13h00 : Début de la compétition
14h30 : Public invité à regarder le travail des artistes
17h30 : Souper (la compétition se poursuit)
19h00 : Fin de la compétition
19h30 : Défilé des modèles
20h00 : Remise des prix, valeur totale 1500.00\$
20h00 à 21h00 : Séance de photos

N.B. : Horaire pouvant être sujet à des changements sans préavis.



Règlements généraux **du concours de body painting de l'Éco-Salon 2011**

Tous les artistes sont tenus de prendre connaissance de tous les règlements généraux et les exceptions reliées aux 2 catégories soit pinceaux/éponges et aérographie. Tous les artistes et modèles devront **signer une décharge (Contrat de participation)**. Cette décharge est en rapport avec l'utilisation de toute prise de vue officielle sous toutes ses formes dans le cadre de l'Éco-Salon 2011. Les promoteurs de l'événement et la coordonnatrice du concours madame Jennifer Malo auront les droits exclusifs d'utilisation de ces dites prises de vue. Chaque artiste recevra les photos de la séance gratuitement par courriel.

Les modèles **sont âgés d'au moins 18 ans**. Un seul modèle par artiste. Tous les artistes auront accès à une séance de photo officielle à la fin du concours. Tous les appareils électroniques de communication sont interdits d'utilisation par l'artiste et son modèle lors de la compétition. Toute consultation ou discussion entre l'artiste ou le modèle est interdite lors de la compétition sauf pour diriger le modèle.

L'artiste doit aviser le directeur de la compétition ou un juge s'il doit s'absenter pendant la compétition. Le public pourra assister, à une distance limitée, à la compétition dès 14h30 afin de donner plus de discrétion aux modèles. Le public n'est pas autorisé à communiquer ou discuter avec les artistes lors de la compétition. **Aucune prise de photo ne sera tolérée.** Les promoteurs se réservent le droit d'expulser à tout moment tout artiste et/ou modèle et/ou assistant ayant un comportement indésirable : i.e. comportement nuisant au bon déroulement de la compétition.

Tout manquement majeur à l'un ou l'autre de ces règlements généraux et/ou exceptions peut conduire à une élimination et à une expulsion.

Toute décision des juges est sans appel.

La compétition a une durée maximale de **360 minutes**. Les deux catégories de compétition se passent dans la même salle, chacune de leur côté. Les artistes doivent respecter le thème faune et flore du Lac Saint-Pierre. La liste complète des espèces végétales et animales se retrouve sur le site web de PEGHB au www.peghb.com dans l'onglet Lac Saint-Pierre.

L'artiste doit présenter sous forme écrite imprimée, en français ou en anglais, un texte d'au maximum 10 lignes décrivant son œuvre en rapport au thème et le lien de son art. De plus, il doit nous présenter son concept sous forme de dessin. Le texte et le dessin doivent être remis aux juges à leur demande avant le début de la compétition.

L'artiste dispose de **30 minutes** avant la compétition pour s'installer et étaler ses palettes et contenants de couleurs, accessoires et outils. Il lui est permis de se faire aider pour cette



préparation. L'artiste n'est pas autorisé à toucher ou manipuler ses éponges, pinceaux, spatule ou autre instrument ses produits de maquillage de corps, avant le début de la compétition. L'artiste doit respecter des normes d'hygiène et de propreté minimum : il doit s'assurer de se procurer suffisamment d'eau propre et de prévoir des seaux pour l'eau usée. Les pinceaux, éponges et accessoires seront inspectés par le jury lors de la préparation. Chaque poste de maquillage dispose d'une table, d'une poubelle, de deux chaises et d'une source d'électricité.

Modèles âgés d'au moins 18 ans. Le modèle est sans maquillage avant le début de la compétition et ce, sur toute la surface du corps. La coiffure peut être exécutée avant la compétition. Cache-sexe ou G-String ainsi que cache mamelon obligatoire, seul une brassière peut être autorisé comme pièce de vêtement supplémentaire. Cependant, ce vêtement peut influencer la note du jury et il doit donc faire partie intégrante du maquillage.

Un minimum de 80% de la surface totale du corps du modèle doit être maquillé. La note est jugée sur 100% du corps du modèle.

La pose de faux cils et ongles est autorisée seulement au cours de la compétition. L'ajout des accessoires dans les cheveux est autorisé seulement au cours de la compétition. Aucun assistant n'est admis sur l'aire de compétition.

Une note allant jusqu'à 15% pourrait être retranchée suite à un ou des manquements en rapport avec les règlements.

Note : Ces règlements s'appliquent aux deux catégories.



Règlements spécifiques pour les 2 catégories

AUTORISÉ :

Produits vendus sur le marché comme produits de maquillage de corps et fards de maquillage de toutes textures. Seuls les produits et fards de maquillage certifiés et présentés dans leur contenant original seront autorisés.

Accessoires servant exclusivement à l'application des produits de maquillage : pinceaux, éponges, rouleaux éponges, spatules, bâtonnets de bois. **Exception : Seulement en aérographie on autorise pièces de tissus, pochoirs, système d'aérographie.**

Faux cils et faux ongles ainsi que la colle servant exclusivement à leur pose. Paillettes en poudre, en aérosol ou en gel. Accessoires dans les cheveux ne descendant pas plus bas que les épaules. Chapeaux ne descendant pas plus bas que les épaules. Chaussures pas plus hautes que la cheville.

NON AUTORISÉ :

Cheveux descendant plus bas que les épaules. Effets spéciaux, masques, pièces en latex. **Exception : Seulement en pinceau éponge on n'autorise pas l'aérographie sous toutes ses formes. Sauf pour souffler à l'aide de la bouche des paillettes. Pochoirs.**

Toutes les peintures ou matières colorantes non destinées à l'utilisation de maquillage de corps. Tout produit de maquillage non certifié ou présenté dans un contenant non original.

Tout accessoire tenu dans les mains ou autrement par le modèle sauf pour les cheveux. Les accessoires tenus dans les mains ou autrement par le modèle sont autorisés seulement pour la prise de photos après la compétition. Ces accessoires ne seront pas notés.

Toutes colles, sauf pour les faux cils et faux ongles. Tout objet ou accessoire fixé au corps par des élastiques, rubans, colles ou autres procédés.

Notation

Exécution et technique : 30%

Interprétation du thème : 20%

Harmonie et jeu des couleurs et textures : 30%

Originalité : 20%

TOTAL : 100%

Pour des renseignements supplémentaires, contactez la coordonnatrice Madame Jennifer Malo.



JenMDesign

483, Saint-Régis

Saint-Isidore QC J0L 2A0

Bureau : 450-454-2626 info@jenmdesign.com / www.jenmdesign.com



Contrat de Participation pour le Concours Body Painting de l'Éco-Salon 2011(A)

En signant cette fiche, je confirme avoir pris connaissance, des différentes conditions de participation au concours de body painting de l'Éco-Salon, Édition 2011 et j'accepte en totalité les conditions spécifiées dans le document « **Concours de Body Painting** » retrouvé sur le site Web au www.peghb.com.

Je confirme que mon modèle est âgé de **18 ans ou plus** et que j'accepterai sans conditions le choix effectué par le jury du concours pour l'attribution des prix.

Finalement, je confirme que tous les renseignements donnés sont véridiques, et j'autorise les membres du comité organisateur du concours:

- a) À vérifier, si nécessaire, les renseignements fournis.
- b) À reproduire ma photo personnelle.
- c) À utiliser toutes prises de vues officielles sous toutes ses formes de mes œuvres à des fins de promotion. De plus, les promoteurs de l'événement et la coordonnatrice du concours auront les droits exclusifs d'utilisation de ces dites prises de vue. L'artiste recevra les photos de la séance gratuitement par courriel.
- d) De publier mon adresse de site Web et de courriel et/ou un court curriculum vitae dans le feuillet des artistes ou sur le site Web de PEGHB pour l'Éco-Salon Édition 2011 et ce **sans qu'aucune redevance de droits d'auteur me soit versée.**

J'inclus avec mon dossier d'inscription de l'artiste, un chèque, au nom de **PEGHB, d'une somme de vingt-cinq dollars canadiens (25.00 \$)** pour être membre annuel, sachant que ce montant est **non-remboursable.** **Date limite d'inscription le 25 février 2011.**

En aucun cas, je ne pourrais tenir responsables PEGHB ou les membres du comité organisateur pour les bris, vols ou autres incidents pouvant survenir à mon matériel d'artiste ou tout autre matériel d'exposition.

Signature de l'artiste : _____ Date : _____

Signature du modèle : _____ Date : _____



**Contrat de Participation pour le
Concours Body Painting de l'Éco-Salon 2011(B)**

Nom de l'artiste : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____

Code Postal : _____ Téléphone : _____ Portable : _____

Courriel : _____

(important si vous voulez recevoir les photos de la séance)

Nom du modèle : _____ **Age :** _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____

Code Postal : _____ Téléphone : _____ Portable : _____

Courriel : _____

Cochez les cases appropriées et veuillez S.V.P. effectuer votre chèque à PEGHB.

Catégorie pinceau, éponge

Catégorie aérogaphie

°Membre annuel (obligatoire pour l'artiste) un chèque de 25.00\$ à PEGHB

°Je désire les Repas (dîner + collations + souper) 35.00\$ par personne.

Nb de personnes ____ X par 35.00\$ = _____ additionnez ce montant à votre chèque.

En signant ce contrat, je confirme que je suis inscrit et que je serai présent à l'Éco-Salon 2011. Je confirme aussi que mon modèle est âgé de 18 ans ou plus. Finalement, j'accepterai sans conditions le choix effectué par le jury du concours pour l'attribution des prix.

En aucun cas, je ne pourrai tenir responsables PEGHB et tous ceux qui travaillent à l'organisation de ce concours.

Signature de l'artiste : _____ Date : _____

Signature du modèle : _____ Date : _____